

CHARTRE du Collectif RACCOURCI

Préambule

Le **collectif RACCOURCI** est né d'une préoccupation commune de rassembler les acteurs des circuits courts (des producteurs aux consommateurs) qui soutiennent et revendiquent une agriculture citoyenne et territoriale.

RACCOURCI ancre son action dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et renforce la mise en place d'un commerce équitable local. Par cette relocalisation de l'alimentation, le collectif souhaite, outre la réduction des émissions de CO², apporter transparence et information par le lien direct entre producteurs et consommateurs.

Porteur d'une conception dynamique de l'agriculture, *RACCOURCI* met l'accent sur l'évolution des pratiques agricoles, tendant vers une meilleure prise en compte des composantes sociales, environnementales et économiques de celle-ci. La gouvernance démocratique des structures présentes au sein du collectif est garante de la nécessaire prise en compte de tous les acteurs de cette démarche.

Volet 1 – Une agriculture citoyenne et territoriale

Les organisations membres du collectif affirment leur volonté de promouvoir une agriculture citoyenne. Elle se décline concrètement dans une démarche de transparence sur la réalité des pratiques agricoles et dans des valeurs de solidarité entre les acteurs et de responsabilité en terme de production et de consommation. Cette agriculture se situe dans un territoire, ce qui garantit une production et une consommation locales - c'est-à-dire géographiquement proches l'une de l'autre - favorisant les économies énergétiques mais aussi le lien entre paysans et consommateurs-adhérents.

Pour y parvenir, le collectif se réfère aux principes de l'agriculture paysanne et de l'agrobiologie.

L'agriculture paysanne¹ doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié de tous.

- Répartir les volumes de production entre paysans pour permettre à chacun de disposer d'un revenu décent.
- Privilégier les fermes à taille humaine et veiller à la qualité sociale des emplois créés.
- Ne pas être dépendant d'un modèle technique ou d'une firme, avoir la capacité de dégager un revenu en maîtrisant ses charges et sa dépendance vis-à-vis de l'aval et de l'amont de la filière.
- Pouvoir transmettre une ferme viable et vivable pour assurer le maintien des paysans.

¹ Cf Charte de l'agriculture paysanne (www.fadear.org)

- Préserver les ressources naturelles, le patrimoine et l'environnement, pour permettre aux générations future de répondre à leurs propres besoins.
- Veiller à la qualité gustative et sanitaire des produits. Une démarche de transparence assure le respect du consommateurs et la reconnaissance du producteur.
- Être paysans ce n'est pas seulement avoir une fonction économique mais c'est être aussi un acteur social. Favoriser des campagnes vivantes par l'installation et le maintien de paysans nombreux sur les territoires (liens professionnels et sociaux, répartition des revenus).
- Être solidaire avec tous les acteurs : producteurs, distributeurs et consommateurs.

L'agrobiologie² est un système de production agricole qui respecte les équilibres naturels fondamentaux, excluant l'usage d'OGM et de produits de synthèse (pesticides, engrais, ...). Elle résulte d'une fusion des traditions agricoles et des nouvelles connaissances acquises dans le domaine des sciences du vivant. Elle est fondée sur une approche globale du sol, de la plante, de l'animal, de l'homme et de son environnement. Les producteurs privilégient les rotations longues et variées, l'autonomie alimentaire de leurs troupeaux (lien au sol), l'économie d'intrants, la prévention des risques tant pour la santé des animaux que pour l'état sanitaire des cultures ou la maîtrise des parasites.

- Suppression des produits de synthèse
- Exclusion des OGM à tous les stades de productions
- Exclusion de l'élevage et de la culture hors-sol
- Utilisation des ressources biologiques et écologiques pour résoudre les problèmes de parasitisme.
- Démarche écologique à tous les échelons de la filière
- Choix des espèces animales et végétales adaptées aux conditions naturelles
- Recherche de l'équilibre en matière organique
- Complémentarité entre productions animales et végétales (sur une ferme ou sur le territoire)

Le collectif RACCOURCI se donne pour socle commun obligatoire la transparence des pratiques agricoles. Il est de la responsabilité de chaque structure de respecter ce principe minimum de transparence.

Les structures doivent formaliser un système qui garantit que les producteurs sont engagés dans une démarche de progrès vers l'agriculture paysanne et l'agrobiologie. Chaque organisation est libre de choisir, en concertation avec son réseau de producteurs et de consommateurs, les modalités de la garantie dans laquelle elle s'engage.

Le collectif RACCOURCI reconnaît comme outils pertinents pour la mise en œuvre de cette garantie : le diagnostic Agriculture Paysanne, le diagnostic IDEA, les systèmes participatifs de garantie, la certification AB, la mention Nature et Progrès.

Pour le collectif, les certifications (AB ou Nature et Progrès) ne peuvent être des finalités, mais peuvent constituer des étapes dans une démarche globale et sans cesse renouvelée de progression des pratiques.

² Cf Charte éthique de l'IFOAM (International Foundation for Organic Agriculture)

Volet 2 – Un commerce équitable local dans le cadre d'une économie sociale et solidaire

Pour les membres du Collectif RACCOURCI, la distribution de produits locaux est le moteur d'un changement de logique économique. Elle n'est pas une simple opportunité de développement économique s'appuyant sur un phénomène de mode. Notre démarche n'a de sens que si elle s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire : la participation plus que la consommation, les hommes plus que les bénéfices, la solidarité plus que la concurrence.

Gouvernance des structures de distribution

- Une gestion démocratique participative et transparente (indépendance du capital et du droit de vote).
- La non lucrativité (impartageabilité des réserves, du résultat et pas de rémunération du capital).
- La qualité sociale des emplois.

Le commerce équitable local doit porter sur l'ensemble de la filière et non pas seulement sur la partie « fabrication » du produit alimentaire. Aux côtés de la production, le volet distribution est un élément essentiel d'un commerce équitable local qui recherche une cohérence à toutes les étapes (démarche transversale).

Un mode de distribution responsable

- En circuit court, à avoir au maximum un intermédiaire qui achète et vend localement (dans le contexte Rhône alpin, un rayon de 100km est notre définition de la localité).
- Qui respecte et revendique la saisonnalité des cultures.
- Qui identifie clairement les producteurs et leurs pratiques de production et de transformation.
- Qui fixe collégalement un prix rémunérateur pour le producteur et juste pour l'adhérent-consommateur.
- Qui organise des rencontres et des échanges entre tous (paysans, adhérents-consommateurs, salariés) : visites de fermes, dégustations, permanences...
- Qui favorise le lien social et la convivialité.
- Qui tend à économiser l'énergie et limiter les déchets.